



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2023 - 36

COÛT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE – SESSION 2022

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 21 septembre à 09 Heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 21

Quorum : **16**

Date de convocation : 14 septembre 2023

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Châlette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne - Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé - Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Madame MARTIN Pauline – Présidente de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au Maire de Fleury les Aubrais
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur MESAS Jacques | à | Madame MARTIN Pauline |
| - Monsieur RIVIERE William | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur CAMMAL Francis - | à | Monsieur FEVRIER Albert |
| - Monsieur JACQUET David | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Madame GAY Catherine | à | Madame MARTIN Valérie |

Etaient absents et excusés :

Madame LEVY Véronique - Monsieur GABELLE Jean-Pierre

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était présente à la réunion.

Monsieur Jean-Michel PELLÉ, Vice-Président, expose qu'en 2022, le Centre de Gestion du Loiret a organisé l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Les épreuves se sont déroulées du 22 septembre au 28 novembre 2022. 65 candidats ont été admis à concourir et 46 ont été déclaré lauréat.

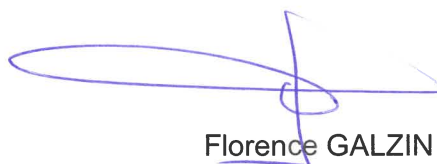
L'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe est un examen transféré du CNFPT qui fait l'objet d'une compensation financière versée par le CNFPT au Centre de Gestion coordonnateur. Il convient donc de fixer le coût total de l'examen et le coût par lauréat afin de solliciter le remboursement des sommes engagées auprès du Centre de Gestion de l'Indre-et-Loire.

Au terme des opérations, et l'ensemble des frais inhérents ayant été réglés, il est proposé de fixer le coût total de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe à **17.657,04€**, et le coût par lauréat à **383,85€**, comme retrace dans le tableau ci-dessous.

LOCATION DE SALLE	
LOCATION DE MOBILIER (tables, chaises, ...)	
FRAIS DIVERS (sonorisation, ménage,...)	
FEDERATION FCAISE DE SECOURISME	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	57,48 €
FRAIS POSTAUX (uniquement l'affranchissement)	69,95 €
SUJETS	285,71 €
INDEMNITES BRUTES DES INTERVENANTS (surveillant, correcteur, examinateur, jury)	2 782,17 €
CHARGES PATRONALES SUR REMUNERATIONS DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	565,44 €
FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	375,51 €
FRAIS DE REPAS & D'HEBERGEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	373,78 €
FRAIS RELATIFS AU PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE CONCOURS (salaires + charges)	13 147,00 €
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	17 657,04 €
TOTAL DES RECETTES	0,00 €
COUT TOTAL	17 657,04 €
COUT PAR LAUREAT (<i>[frais directs-recettes] / Nb de lauréats admis</i>)	383,85 €

Approuvé à l'unanimité
 Pour extrait certifié conforme
 ORLÉANS, le 28 septembre 2023

La Présidente



Florence GALZIN